

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LAMENTIN

Séance du 31 AOUT 2023

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la Délibération
33	33	24

Date de la convocation**25 AOUT 2023****Date d'affichage de la délibération****Adopte à l'unanimité**

L'an deux mille vingt-trois et le jeudi vingt-six à dix-huit vingt, le Conseil Municipal de la Commune de LAMENTIN, s'est réuni à la salle des délibérations de la mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Ephrem GLORIEUX, 1^{er} adjoint.

Présents : M. Ephrem GLORIEUX ; Mme Manuela PETRO-METONY
M Lucien BEAUZOR ; Mme Liliane; MAXIMIN-BAJAZET ; M. Rodrigue MOULIN ; M. Jean-Louis SAINCILY ; Mme Gladys BURAT adjoints au maire.

Mme Sylviane FONDS ; Mme Anny GENIPA ; M. Saturnin FRANCILLONE; M. Christian CITADELLE ; M. Richard PROMENEUR Mme Patricia VINGADASSALON ; M. Martelin RATIER ; Mme Clara RIGAH; M. Didier MARICEL ; Mme Cindy ARNASSALON ; M. Bruno REMI ; M. Benjamin GRACCHUS ; Mme Edwige BEMATOL ; Conseillers Municipaux.

Représentés : Mme Christiane TREIL- ALBON par Mme Anny GENIPA
M. Arthur MARICEL par Mme Gladys BURAT
Mme Karine GATIBELZA par M. Ephrem GLORIEUX
M. Yvon COMBES par M. Jean-Louis SAINCILY

Absents : M. Jocelyn SAPOTILLE ; M Bruno FELICIANNE ; Mme Jacqueline BELFORT ; Mme Sylvie DAGONIA ; Mme Sonia MERCADIER; Mme Francia ROSAMONT ; Mme Annick ABELA ; M. AJAS Patrick ; Mme Nicole RAMASSAMY

M. Didier MARICEL ne prend pas part au vote

DELIBERATION N°2023/08/88**SUBVENTIONS AUX COUREURS DE L'USL DU 72 TOUR CYCLISTE DE LA GUADELOUPE**

Suite à la victoire des coureurs de l'Uni Sports Lamentinois au 72^{ème} tour cycliste de Guadeloupe, la ville souhaite récompense le club et les coureurs qui sont fièrement porté les couleurs de notre commune. Il est soumis au conseil municipal le versement d'une prime aux six coureurs de l'équipe en récompense de leurs performances et à l'association.

Ces primes se décomposent comme suit :

USL	2000€
Benjamin Le Ny	1000€
Cédric Ramothe	500€
Ryan Delos	500€
Fendley Boyeau	500€
Yannis Agricole	500€
Gael Bordée	500€

Le conseil Municipal

Considérant La politique de soutien aux sportifs de haut niveau voulue par la commune,

Après avoir entendu l'exposé du maire et délibéré ;

DECIDE

ARTICLE 1- D'approuver l'attribution de la prime qui est la suivantes :

USL	2000€
Benjamin Le Ny	1000€
Cédric Ramothe	500€
Ryan Delos	500€
Fendley Boyeau	500€
Yannis Agricole	500€
Gael Bordée	500€

ARTICLE 2 : De donner pouvoir au Maire pour signer tous actes et documents, accomplir toutes formalités administratives et financières pour mener à bien l'exécution de la présente.

ARTICLE 3 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat

Adopte à l'unanimité

Pour extrait conforme, rendu exécutoire,

P/Le Président

M. Ephrem GLORIEUX